



GRANDS PRIX DES PER 82 CONTRATS POUR VOTRE RETRAITE

La nécessité de se constituer soi-même un complément de pension pour vivre plus aisément à la retraite est désormais une évidence pour nombre d'entre vous.

Mais pour cela, encore faut-il sélectionner de bons produits d'épargne, avec peu de frais, des performances intéressantes, et les utiliser à bon escient. Retrouvez notre palmarès 2025 des meilleurs plans d'épargne retraite (PER) et nos conseils pour optimiser leur gestion patrimoniale.

DOSSIER RÉALISÉ PAR ANAÏS TREBAUL

Classement PER : les enseignements en 2025	P.31
Notre méthodologie	P.36
Podium des Réseaux bancaires	P.38
Podium des Mutuelles et associations	P.39
Podium des Contrats Internet	P.40
Podium des Contrats patrimoniaux	P.41
Trouvez votre bonheur parmi les PER non classés	P.42
82 contrats évalués, 52 classés, 13 primés	P.43
Des atouts fiscaux et successoraux incontestables	P.45

GETTY



LE PER, UN SUCCÈS FOU !

Un attrait pour l'ensemble des PER

Titulaires par catégorie de PER, fin 2024



Des sommes versées plus élevées sur le PER individuel

Encours des PER par catégorie, fin 2024



L'engouement pour le PER individuel toujours aussi prégnant

Titulaires de PER individuels, en millions



Les encours du PER individuel poursuivent leur progression

Encours, en milliards d'euros



Sources : AFG, CTIP, FNM, France Assureurs.

Un marché très concentré : 10 contrats représentent plus de la moitié des plans ouverts

Les 10 PER individuels avec le plus de contrats ouverts, fin 2024



(1) Ces PER à points ont été lancés avant 2019 mais ont tous été transformés en PER individuels. NC : non communiqué.

Source : Mieux Vivre Votre Argent, d'après les réponses aux questionnaires.



CLASSEMENT PER LES ENSEIGNEMENTS EN 2025

C'est un succès que même ses créateurs n'attendaient pas. Lancé fin 2019, le plan d'épargne retraite (PER) a atteint 125,7 milliards d'euros d'encours et 11,6 millions de titulaires fin 2024, selon France Assureur. Initialement, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie de l'époque, visait 3 millions de titulaires. L'objectif est donc plus que rempli.

Cet engouement concerne aussi bien le PER individuel, souscrit par vous-même auprès d'un assureur, que les PER d'entreprise (PER collectif et PER obligatoire), mis en place à l'initiative de votre employeur. Dans le détail, le PER individuel comptait, fin 2024 (derniers chiffres compilés disponibles), 4,4 millions de titulaires et 73,1 milliards d'euros d'encours, le PER collectif, 3,4 millions de détenteurs et 27,9 milliards d'euros d'encours et enfin le PER obligatoire, 3,8 millions de personnes et 24,7 milliards d'euros d'encours.

Certes, une partie de cette manne financière provient du transfert d'anciens produits d'épargne retraite (Perp, Madelin, Article 83 et Perco), qui représente environ la moitié des contrats ouverts. Mais la dynamique autour du PER vient surtout d'un plus large attrait, aussi bien pour les anciens titulaires de produits retraite qui versent davantage sur cette nouvelle enveloppe, que pour les épargnants novices en la matière, séduits par les caractéristiques de ce support. « Nous venons de dépasser les 100 000 titulaires sur le PER RES Retraite, lancé fin 2019, alors que notre Madelin, qui existait depuis 25 ans, n'en comptait que 30 000 », confirme Guillaume Rosenwald, directeur général MACSF Epargne Retraite.

Il faut dire que le PER est plus souple que ses prédécesseurs. Certes, le principe reste le même : votre épargne est toujours bloquée jusqu'à votre départ à la retraite. Mais les conditions de déblocage anticipé ont été élargies. Désormais, en plus de pouvoir récupérer votre capital après un accident de la vie (voir tableau p. 45), vous pouvez aussi demander le retrait pour l'achat de votre résidence principale (pour vos versements volontaires). De plus, les transferts de contrats sont facilités (voir encadré p. 32).

Des performances très inégales

– Mais cet engouement général pour le PER ne doit pas pour autant vous inciter à souscrire n'importe quel produit les yeux fermés. Concentrons-nous sur le PER individuel, le seul des plans à pouvoir être choisi par vous-même. Même si ce produit est facilement transférable si vous n'en êtes pas satisfait, il s'agit d'une enveloppe de long terme, qui vous engage pour dix, vingt, voire plus de trente ans. Mal sélectionnée, elle peut, au mieux, vous rapporter moins que prévu, et au pire, vous faire perdre de l'argent. Des frais plus élevés que la moyenne (voir infographie ci-contre) peuvent rogner sur vos gains.

Or les écarts sont importants (voir plus bas). Sur un placement à 100 000 euros sur vingt ans, un simple différentiel de 0,2 % de frais annuel aura plus de 3 000 euros d'incidence. Même logique pour des supports d'investissement mal sélectionnés ou un pilotage mal mené. Et au-delà du produit en lui-même, ses caractéristiques fiscales doivent également être bien appréhendées en amont (voir encadré p. 45), afin de ne pas avoir de mauvaise surprise à la retraite. Conscients de cet attrait massif

pour le PER, mais aussi de ce qu'il peut leur rapporter, les intermédiaires financiers sont de plus en plus nombreux à distribuer ce produit. Les grands établissements bancaires et mutualistes ont été les premiers à se lancer dès l'annonce de la création de ce placement fin 2019. Mais depuis, d'autres acteurs veulent eux aussi leur part du gâteau. Sur la centaine de PER individuels commercialisés aujourd'hui, une trentaine a été lancée depuis 2021. Sur les douze derniers mois, une dizaine de nouveaux PER ont été inaugurés. Ces lancements constituent en eux-mêmes une bonne nouvelle, car les nouveaux produits mettent généralement en avant des frais moins chers que la moyenne du marché, et peuvent ainsi inciter les autres acteurs à baisser les leurs. Mais beaucoup de ces PER

BON PER OU PAS ?

Nos critères-clés

Frais sur versement
Gratuit ou < 3 %

Frais de gestion UC
< 0,8 %

Rendement du
fonds en euros 2024
> 2,8 %

Performance de la gestion pilotée 2024

PRUDENT
> 5,2 %

ÉQUILIBRÉ
> 7 %

DYNAMIQUE
> 8,4 %

Existence d'une gestion pilotée ETF

Nombre d'UC **> 15**

Frais annexes à ne pas oublier si concernés

Arbitrage
Gratuit ou < 0,5 %

Versement de rente **gratuit**
(gare aux frais sur encours de rente)

TROIS QUESTIONS À SE POSER AVANT DE CHANGER DE CONTRAT RETRAITE

Contrairement à l'assurance-vie, où les transferts sont rarement autorisés et uniquement chez un même assureur, vous pourrez sans souci changer de produit d'épargne retraite. Si vous avez un contrat « ancienne génération » (Perp, Madelin...), vous pouvez le transférer vers un PER individuel (Perin). Et si vous n'êtes pas satisfait de votre plan actuel, vous pouvez déplacer vos capitaux vers un nouveau produit. Voici trois étapes à respecter avant de se lancer :

❶ Est-il pertinent de transférer mon contrat ?

❶ Transférer un ancien produit épargne retraite vers un PER individuel est, dans la majeure partie des cas, plus intéressant que de conserver son Perp ou son contrat Madelin, du fait notamment de la possibilité offerte par les PER de sortir en capital ou de leurs coûts, généralement moins élevés. Trois situations particulières peuvent justifier toutefois de conserver les anciennes versions.

1. Vous disposez d'un encours relativement faible sur votre Perp ou Madelin (cela concerne généralement les contrats dont la valeur est inférieure à 50 000 euros) : si votre rente estimée est inférieure à 110 euros par mois, il est possible de récupérer votre capital en une seule fois, sous la forme d'un arrérage unique. Dans ce cas, il peut être préférable de conserver votre ancien contrat. Selon votre situation, sa fiscalité (7,5 % après un abattement de 10 % et prélèvement sociaux de 9,1 %) peut s'avérer plus avantageuse que celle d'un Perin. Demandez à votre conseiller une simulation.

2. Vous êtes primo-accédant et retraité (et uniquement si vous détenez un Perp) : « La sortie en capital est autorisée à 100 % pour financer la première acquisition de sa résidence principale une fois l'âge de départ à la retraite atteint, rappelle Benoît Berchebru, directeur de l'ingénierie patrimoniale chez Astoria Finance. Or la sortie en capital d'un Perp est moins imposée (prélèvement libératoire de 7,5 % sur le capital et les intérêts à demander sur option et prélèvements sociaux de 10,1 % sur les intérêts, contre 12,8 % et 17,2 % dans le cadre du Perin) ».

3. Vous voulez sortir en rente et bénéficiez d'une ancienne table de mortalité garantie : « La rente versée peut être plus élevée avec un Perp ou un Madelin, pour un même niveau d'encours, explique Benoît Berchebru. Les anciennes tables de morta-

lité (TPRV-93, TGH05, TGF05) tiennent compte d'une espérance de vie plus faible que la table unique désormais prise en compte dans les PER individuels. Cette dernière est alignée sur la mortalité des femmes (plus tardive, donc moins avantageuse financièrement) ».

❷ Si vous n'êtes pas satisfait de votre contrat nouvelle génération (performances décevantes, mauvais service client...), vous pouvez demander son transfert au sein d'un autre PER individuel. Vous pouvez également transférer les sommes placées dans un PER d'entreprise vers votre PER individuel (idéalement en cas d'un départ de l'entreprise). Les conditions fiscales liées aux versements de votre employeur seront conservées.

❸ Comment procéder ?

Contactez le distributeur du PER que vous souhaitez ouvrir. Celui-ci se chargera de faire le lien avec votre ancien intermédiaire. Le délai pour le transfert d'un ancien produit vers un PER individuel peut prendre jusqu'à trois mois et demi. Entre PER, il est plafonné à deux mois.

❹ Quel coût ?

Le transfert de votre ancien produit retraite est gratuit si vous le détenez depuis plus de dix ans (5 % maximum de frais sinon). Concernant les PER individuels, le transfert est gratuit après cinq ans (1 % maximum de votre encours facturé sinon).

récents n'apportent pas de réelle nouveauté sur ce marché. Il s'agit souvent d'acteurs Internet qui développent un produit avec un assureur qui propose lui-même déjà plusieurs autres PER (donc avec le même fonds, souvent la même gestion à horizon et parfois quasiment la même offre d'unités de compte).

Or, face à un choix de plus en plus vaste, il peut être difficile de s'y retrouver. Quels sont les moins chargés en frais ? Quel produit est le plus adapté à mon profil ? Lequel sera le plus performant ?... La troisième édition des Grands Prix des PER peut justement vous permettre d'identifier les PER les plus complets du marché.

Avec l'application d'une méthodologie rigoureuse et indépendante (voir p. 36), 82 contrats ont été évalués cette année, dont vous retrouverez le détail

des notes et le classement (voir p. 43). Treize ont été récompensés, soit moins d'un sur six. Certains d'entre vous étant plus attachés à un mode de distribution en particulier, et afin de comparer des contrats dotés de caractéristiques semblables, nous avons classé les PER selon quatre réseaux de diffusion principaux : les agences bancaires et d'assurance, les réseaux mutualistes et associatifs, Internet et enfin les bureaux des banques privées et des conseillers en gestion de patrimoine (CGP).

Un simple classement n'est néanmoins pas suffisant pour se faire un avis sur la qualité de chaque produit. Pour vous aider, voici quatre constats qui ressortent de notre évaluation.

1. Les contrats Internet sortent du lot. La qualité des PER distribués sur Internet est incontestablement supérieure à celle des autres produits du

marché. Frais, options, variété de l'offre financière, performance : aucun contrat n'est mauvais. Pour preuve, la note moyenne de ces PER atteint 13,49/20, contre 10,66 pour le classement général. Les six premiers de la catégorie (Meilleurtaux Liberté PER, Linxea Spirit PER, Asac-Fapes PER, Caravel PER, Matla et My Pension xPER) figurent aussi en tête du classement général.

La principale limite de ces produits réside dans la capacité des plates-formes à proposer une offre durable dans le temps. Si certains acteurs sont déjà établis sur le marché de l'épargne en ligne depuis plusieurs années et gèrent désormais des encours importants (Boursobank, Linxea, Meilleurtaux Placement, Placement-direct.fr), de nombreux autres tentent de se lancer sur ce segment, mais la concurrence est rude. De plus, beaucoup de contrats Internet ne

sont finalement que la réplique très similaire d'un produit déjà diffusé par une autre plate-forme. C'est notamment le cas des PER assurés par Generali (e-PER) lancés cette année par Altaprofits et eToro ou de ceux assurés par Suravenir et distribués, entre autres, par Assurancie.com, Epargnissimo et Linxea.

2. Les écarts de frais sont considérables. De 0 % à 5 % (maximum réglementaire autorisé) sur les frais sur versement, de 0,4 % à plus de 1 % sur les frais de gestion prélevés annuellement sur votre encours, des arbitrages gratuits pour certains et facturés à 1 % pour d'autres... Les frais vont du simple au quintuple entre les contrats, ce qui, à terme, peut rogner considérablement votre performance. Les produits Internet sont les moins chers et ceux diffusés par les CGP, les plus onéreux.

Notre conseil : ciblez les contrats avec une note technique supérieure à 7,5/10. Outre ceux récompensés, Placement-direct Retraite ISR (8/10), eToro PER (9,25/10) et Lucya Cardif PER (8,5/10), tous trois lancés récemment, affichent également de bons résultats.

3. La gestion à horizon, un bon compromis pour le long terme. En assurance-vie, nous considérons que la gestion pilotée n'est pas forcément une bonne option car les performances sont

souvent décevantes (des frais pour accéder à cette gestion sont généralement facturés en plus et viennent rogner les gains). Pour le PER, le constat est différent. D'une part, pour un engagement sur le long terme (plus de vingt ans parfois), il peut être plus simple de déléguer la gestion de son épargne, d'autant qu'elle est réalisée avec une sécurisation progressive en fonction de votre départ à la retraite. Vos investissements en actions sont réalloués progressivement vers des supports moins risqués en obligataire et vers le fonds en euros. D'autre part, la gestion à horizon n'est généralement pas soumise à des frais supplémentaires, contrairement à la gestion pilotée classique.

Une analyse des performances de la gestion financière demeure toutefois nécessaire avant de se lancer (voir tableau p. 43) car, là encore, les écarts de gains sont considérables. En 2024, sur le profil dynamique, ils s'échelonnent de -0,53 % pour Suravenir PER, à +27,12 % pour Ramify PER. De plus, l'intégration encore récente de fonds non cotés dans les allocations, conformément à la loi industrie verte (voir p. 52), amène à rester vigilant quant à l'évolution de ces performances.

Notre conseil : globalement, les mutuelles affichent des performances

plus stables dans le temps que les autres distributeurs. Orientez-vous vers ce type de produit, si vous avez un profil financier plutôt équilibré, qui craint les fortes chutes de cours. Les banques de détail s'en tirent bien également.

4. Sur l'offre financière, aucun contrat ne sort réellement du lot. Sur la partie financière, la note maximale atteinte parmi les différents contrats s'élève à 7,95/10 (PER Private de Nortia), contre une moyenne à 5,07/10. Aucun PER ne parvient à se démarquer sur l'ensemble de nos critères, à savoir un bon rendement sur le fonds en euros, une offre d'UC suffisamment variée et de bonnes performances en gestion à horizon. Ceux commercialisés par les banques privées et les CGP obtiennent toutefois les meilleures notes dans la partie financière, grâce à un très large choix d'UC (plusieurs centaines) et des performances aux rendez-vous.

Notre conseil : viser les contrats avec un bon rendement sur le fonds en euros (supérieur à 3 % au cours des trois dernières années). Ce dernier est généralement intégré dans l'allocation de la gestion à horizon (avec un poids plus important pour les profils équilibrés et prudents) et peut faire la différence sur la durée. ●



COUPLE, RETRAITE, FISCALITÉ : L'ESSENTIEL POUR ÉVITER LES MAUVAISES SURPRISES

A la retraite avec mon épouse, nous nous posons plusieurs questions concernant le PER. Est-ce qu'en souscrire un agit sur le revenu fiscal de référence (RFR) ? Y a-t-il avantage à ouvrir un PER à deux ? Comment

fonctionne le report sur les années suivantes lorsque le plafond antérieur n'est pas atteint ? Roger P., par e-mail

● Vos interrogations sont légitimes car le PER est un outil complexe fiscalement. Voici nos réponses :

- Non, le PER n'affecte pas le RFR, qui permet de bénéficier de certains crédits d'impôt et aides sociales. Les sommes déduites de votre base fiscale sont réintégrées pour le calcul du RFR.

- La cotisation n'est pas autorisée dans le cadre du PER. En couple, vous pouvez en revanche profiter du plafond commun pour vos versements. L'idéal est que chaque membre détienne son propre PER et désigne l'autre comme bénéficiaire. Ce produit peut en effet agir comme un contrat de prévoyance pour protéger son époux ou partenaire de pacs. « En cas de décès de l'un des conjoints,

le conjoint survivant récupère les capitaux décès, sans reprise de la déductibilité de la prime, ni prélèvements sociaux ou fiscalité assurantielle, souligne Benoît Berchebrou, directeur de l'ingénierie patrimoniale chez Astoria Finance. En cas de décès avant l'âge légal du départ à la retraite, le conjoint survivant peut également récupérer les capitaux de son propre PER pour cause d'accident de la vie, toujours sans être redevable de l'impôt sur le revenu, mais en étant soumis aux prélèvements sociaux sur les intérêts rachetés. » Pour faciliter les retraits, il est même recommandé d'en ouvrir deux chacun, un pour s'assurer un complément de retraite, et un en cas de décès.

- Quand votre plafond de déduction n'est pas atteint, il est reportable pendant les trois années suivantes.

- A la retraite, il est toujours possible de souscrire un PER (sous réserve que le contrat choisi ne fixe pas de limite d'âge). Certes, votre pension de retraite n'est pas considérée comme un revenu du travail (sur lequel est en principe calculé le plafond de déductibilité des versements), mais vous pourrez tout de même déduire 10 % du Pass N-1 (plafond de la Sécurité sociale, 4 637 euros sur la déclaration de revenus 2025).